



Nouméa, le 27 février 2018

Pôle Expertise  
des établissements  
et de la pédagogie

Inspection pédagogique  
du second degré

VR/IP/DR  
n° 3211/2018/024

Affaire suivie par  
Didier RIGOTTARD  
Bureau 215  
Téléphone  
(687) 26 62 75  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.

didier.rigottard@ac-  
polynesie.pf@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

L'inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
directeur général des enseignements

à

Mesdames et messieurs les professeurs d'EPS  
S/c de mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet :** LETTRE DE RENTRÉE EPS 2018 : « *construire un système éducatif plus exigeant et plus juste au service de tous les élèves* »

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de **Didier RIGOTTARD** IA-IPR et de **Anne LE BOUHELLEC, Eric REUILLARD et François DELORME** Chargés de Mission, souhaite la ***bienvenue à ceux qui arrivent en Nouvelle-Calédonie et une bonne*** rentrée scolaire aux enseignants d'EPS.

Cette lettre de rentrée est une fois encore l'occasion pour nous de remercier tous les acteurs de terrain qui, par leur action, engagement et professionnalisme, favorisent la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. En effet, les efforts fournis ont soutenu la réussite de 78,7 % des élèves au DNB (+ 0,2 point), 87 % au baccalauréat général (+ 2,3 points), 85,3 % en technologie (+3,1 points) ; 73,6 % pour le professionnel (+3,8 points) ; et enfin 72 % pour le CAP (- 4,7 points). Il est également important de souligner la technicité des membres de la commission d'harmonisation des notes. ***Les progrès encourageants montrent qu'en dépit des conditions d'enseignement difficiles la réussite reste, pour beaucoup, possible en Nouvelle-Calédonie.*** Les efforts doivent donc se poursuivre cette année pour satisfaire l'objectif affirmé d'élever le niveau de qualification de tous les élèves, plus spécifiquement pour les CAP.

En second lieu, ce courrier a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous dans le contexte du territoire. Le collège continue sa mutation pour permettre un meilleur accompagnement de tous les élèves afin de préparer chacun à l'entrée au lycée en toute confiance. Dans la suite logique, la réforme du baccalauréat s'accompagnera de profonds changements dans l'organisation du lycée afin de préparer les jeunes à la poursuite d'étude. Gardons à l'esprit que pour 2018 l'École, dans la continuité de l'engagement pris depuis la refondation de 2012, doit être ***exigeante et attentive*** au parcours de chacun, ***porteuse des valeurs et ouverte sur le monde*** contemporain. Notre ambition première, ***faire en sorte que chaque élève devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs républicaines.***

La feuille de route du projet éducatif calédonien comporte quatre axes, dont l'EPS peut s'emparer :

- **Développer l'identité de l'École calédonienne pour favoriser le vivre ensemble**



- Prendre en compte la diversité des publics pour favoriser la réussite de tous
- Créer un environnement de travail favorable, pour un meilleur épanouissement de l'élève au sein de l'École
- Ouvrir l'École sur la région Océanie et le monde, pour répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour atteindre cela, les enseignants et les équipes d'EPS doivent s'interroger sur *l'impact de la programmation dans le parcours en cycle des élèves, des méthodes pédagogiques les plus pertinentes en fonction du public, de l'évaluation positive pour donner confiance et de l'exigence des contenus condition nécessaire pour développer des compétences*. Je tiens à rappeler que l'EPS, comme le projet académique, s'adresse à tous, il est donc crucial de *faciliter l'inclusion, veiller à l'égalité des chances* entre tous, notamment *filles et garçons*. Ces thématiques étant chères à la profession, je sais que les professeurs s'appuieront sur *les programmes, le socle, l'accompagnement personnalisé, les EPI, l'organisation en cycle et les diverses modalités d'évaluation*, pour interroger les projets pédagogiques et les faire évoluer. La formation proposée l'année dernière sur la mise en place de la réforme et l'impact sur les choix collectifs des équipes est une piste à explorer.

L'IA-IPR d'EPS

Didier RIGOTTARD



La rentrée scolaire 2018-2019 s'inscrit en **continuité** avec la logique des autres années sur l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves et la mise en œuvre des programmes d'EPS.

Cette lettre de rentrée a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline pour l'année scolaire 2018-2019. Ces points d'actualité et priorités devront être repris lors des réunions d'équipe dans le but d'**inventer, créer, innover pour favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité, la construction d'un esprit critique et d'une citoyenneté active chez les élèves, afin de faciliter pour tous et surtout les plus fragiles, les transitions entre l'école et le collège, le collège et le lycée, puis le lycée et l'université**. Pour réussir ce projet ambitieux, voici quelques priorités, réflexions et dispositifs.

## 1. Priorités

### Accompagner chaque collégien, lycéen sur le chemin de sa réussite.

Quand nous accueillons les élèves dans un établissement ou une classe, notre objectif est de faciliter le développement et l'approfondissement des compétences de chacun. Dans nos pratiques nous pouvons nous appuyer sur des outils de diagnostic afin d'orienter la politique de l'équipe EPS, faire des choix dans l'organisation des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux. Si les principes retenus collectivement sont incontournables pour une EPS réussie, le projet de classe permet d'affiner, réguler les propositions pour répondre aux besoins de chacun. Quels que soient les choix, l'évaluation est au cœur de notre accompagnement. Il importe donc de travailler sur l'acquisition des compétences déclinées à partir des attendus de fin de cycle, au regard des APSA supports les plus pertinentes, en plaçant l'évaluation formative au premier plan. Les temps d'échange, les interactions entre élèves dans les situations emblématiques sont à mon sens incontournables pour les aider à apprendre à leur rythme. À cette fin, il est nécessaire d'aiguiser l'œil de l'apprenant, par l'utilisation d'indicateurs simples révélateurs de la compétence visée, pour qu'il utilise ces informations utiles pour apprendre et faire apprendre. La réflexion collective sur des repères de progressivité est à la fois un garde-fou pour ne pas retomber dans le syndrome de l'éternel débutant et garantir un meilleur accompagnement sur le cycle. Le fil rouge que doit offrir l'enseignant durant le cursus de formation doit aider l'élève à progresser, à repérer les obstacles qu'il doit surmonter et surtout visualiser les progrès.

Si l'analyse didactique, la construction de situation emblématique de la compétence, l'évaluation en direct, l'utilisation des outils numériques, la formalisation du projet EPS est au service du travail réalisé chaque jour dans la classe, les enseignants d'EPS ont toute légitimité pour s'engager dans tout ou partie des 4 parcours éducatifs. Ceux-ci permettent de donner une nouvelle visibilité à vos actions :

1. Le **parcours citoyen** de l'élève favorise l'accroissement de **l'autonomie** et la prise de **responsabilité** au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble sur un projet commun, le respect des élèves entre eux. Notre discipline est un levier logique pour prendre des responsabilités dans les APSA. **L'AS permet également la valorisation des compétences acquises** par les pratiquants, jeunes officiels, reporters ou secouristes dans les différentes activités menées au sein du sport scolaire et de la vie associative.

2. Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** est **indispensable** à la démocratisation culturelle et à **l'égalité des chances**. L'EPS dans le cadre de son enseignement des arts du cirque ou de la danse, mais aussi en s'appuyant sur les Enseignement Pratique et Interdisciplinaires, les partenariats avec les acteurs du monde de l'art, permet à chacun de mieux connaître son environnement culturel, de s'ouvrir à d'autres cultures et ainsi développer sa sensibilité artistique.

Le **parcours avenir** au travers des APSA supports de vos enseignements, l'approche artistique, le contexte de la pleine nature, les données mécaniques et biologiques peuvent être exploités pour développer



3. l'intérêt des élèves et enrichir leurs connaissances des champs des métiers, afin de les **accompagner** dans la construction de leur **parcours professionnel**. L'AS, bien entendu comme prolongement de l'EPS, est un espace important pour la Nouvelle-Calédonie, car elle peut conduire la jeunesse vers **l'engagement et l'exercice futur de responsabilités dans le monde associatif de demain**.

4. Le **parcours éducatif de santé**, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et le développement des compétences disciplinaires dans le cadre des programmes d'enseignement et des EPI, permet des activités intégrant l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, la prévention des addictions, la sécurité... Dès lors, il importe de **travailler la question des acquisitions dans le cadre des enseignements** notamment dans l'utilisation d'une tenue adaptée, la mise en activité, l'échauffement, la prévention, la récupération, le bien-être développé par la pratique diversifiée et exigeante des APSA.

***Bien entendu ces différents parcours sont l'objet d'une politique globale d'établissement qui organise la cohérence entre toutes les disciplines***, les actions et les instances et **participe ainsi au parcours complet de l'élève**.

#### **Préparer chaque élève aux enjeux d'un monde en transformation.**

Pour cela il est nécessaire, durant son parcours en cycle, **de les outiller pour leur permettre de s'exprimer avec leur corps**, de **progresser** dans leur niveau de compétence, de **s'épanouir** dans et hors de l'École pour leur **donner les repères** nécessaires pour **vivre sereinement dans la société de demain**. **Trois idées** sont donc à aborder dans les réunions d'équipe, qui se veulent régulières, **la construction du sens dans les apprentissages, la différenciation pédagogique et l'évaluation par l'élève des compétences en utilisant des outils simples**. Ceci passe par une programmation équilibrée, complète et exigeante, intégrant des repères d'acquisition facilement identifiables par l'élève. Le projet pédagogique doit décliner les **principes avancés pour une EPS réussie** : les règles de vie, la prise en compte de la diversité, la bienveillance de l'évaluation pour valoriser les progrès et les acquisitions... Ces pratiques pour qu'elles réussissent s'appuient sur une cohérence collective (rituels d'accueil, diagnostics, situations emblématiques de la compétence, évaluations en direct...). Faciliter l'insertion dans une société, c'est aussi **travailler ensemble** pour **s'approprier et respecter les valeurs de la République**. L'EPS, avec son travail en groupe, est un espace-temps privilégié pour favoriser les interactions. Les contextes emblématiques, accompagnées d'une évaluation en direct simple pour l'élève, doivent être pensées à travers ce filtre. **Les outils numériques** dans les situations d'apprentissage, correctement utilisés, **contribuent** au-delà de **l'amélioration de la motricité**, à la **prise de recul sur sa pratique**, à **l'esprit critique**.

#### **Développer l'ambition.**

Au cœur de **l'ambition** deux principes doivent nous fédérer « **l'éducabilité de tous** » et « **la difficulté optimale** ». Pour donner le goût de se dépasser, il est nécessaire que nos choix, propositions permettent l'apprentissage de tous. Nous devons accepter l'élève tel qu'il est en lui donnant les ressources pour progresser. L'hétérogénéité, nous le savons est une difficulté professionnelle, néanmoins **la différenciation et un impératif pour développer l'ambition**, car si l'élève n'a pas une bonne image de lui-même, s'il a construit le sentiment d'incompétence alors il n'y a que peu d'avenir. Cette **différenciation pédagogique** fait appel à des **compétences professionnelles complexes qui demandent du temps** pour se construire et s'installer, mais qui demande surtout **une pratique réelle**. Il convient donc dans la formation initiale et continue de développer ce champ de compétence qui prendra de plus en plus de place demain dans l'école. Il convient lors des réunions d'équipe d'explorer dans les réflexions didactiques et pédagogiques certaines variables pour simplifier ou complexifier, d'interroger les modes de groupement, de s'emparer de diverses modalités de communication, penser ou repenser les différents possibles des évaluations. Notre EPS est une discipline à part entière pour permettre réellement **l'épanouissement de tous**. Nous avons une habitude dans la différenciation reconnue, alors dans **l'EPS, les sections sportives scolaires, l'enseignement de complément** ou encore **les options au lycée** nous devons, par l'accès à des pratiques physiques sportives et artistiques variées, qu'elles soient soit locales ou plus



éloignées, **chercher l'expression du plus haut niveau de chaque élève en fonction de ses ressources**. Parallèlement au cours obligatoire, **L'AS**, par la compétition ou les rencontres inter établissements, **avec l'aide de ses partenaires**, doit **faciliter la mobilité** des élèves qui parfois ne sortent jamais de leur milieu. L'ouverture internationale, bien que complexe, car très couteuse pour les territoires éloignés, peut se construire dans des **projets artistiques, des compétitions**. Enfin, en fonction des compétences des enseignants, **l'utilisation d'une langue étrangère dans l'enseignement de l'EPS est tout à fait possible**.

## 2. Actualités

### **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré.**

La circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré** » a été publiée au BO n° 16 du 20 avril 2017. Le partenariat du ministère avec l'Union nationale des centres de plein air (UCPA) a permis de finaliser la rédaction du guide « [Les sports de nature en séjours scolaires](#) » en décembre 2016. La présente circulaire qui s'applique aux enseignements du second degré obligatoires et facultatifs, mais aussi à l'AS, rappelle la responsabilité des acteurs locaux. Celle de **l'enseignant qui reste**, quels que soient le niveau d'évolution des élèves et le dispositif concerné, **responsable** des choix pédagogiques proposés. La chaîne de sécurité et de contrôle, ainsi que **la surveillance des élèves sont donc de sa responsabilité**. Celle-ci ne peut être déléguée à des élèves. Elle reste aussi pleine et entière **même en présence d'un intervenant extérieur éventuel**. De même, la circulaire rappelle celle du **chef d'établissement**, qui en qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, **veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité**. Il a **toute légitimité pour autoriser ou interdire** une sortie, un projet. Une parfaite communication et une confiance partagée avec l'équipe EPS contribuent à installer les conditions de sécurité de la sortie et la fiabilité de son encadrement. Pour faciliter la transmission de ces recommandations, **l'élaboration, l'actualisation et la mise en place de protocoles de sécurité seront inscrites dans les priorités des plans académiques de formation en EPS** et intégrées aux plans académiques de développement du sport scolaire. Ces formations s'appuieront sur des dispositifs d'échanges, de débats, de travaux pratiques permettant de confronter expérience des collègues, retours de terrains et apports extérieurs. La mise en synergie de tous les acteurs est un élément décisif de l'amélioration des dispositifs de sécurisation de l'enseignement et la pratique des APPN.

### **Attestation scolaire « savoir-nager »**

[L'arrêté du 9-7-2015 redéfinit la notion du « savoir nager »](#) ainsi que son **attestation**. Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième, pour ne pas dire une priorité. **Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS comme l'AS**, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#). [Selon le décret n° 2015-847 du 9-7-2015 ces dispositions sont applicables à Wallis-et-Futuna, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.](#)

### **Les examens.**

**Attention pour votre session 2019, des modifications sont à opérer au regard des nouveaux textes** : les circulaires du [4 avril 2017 pour la voie professionnelle](#) et du [19 avril 2017 pour la voie générale et technologique](#) rénovent certains référentiels.

**Au-delà de ces outils d'évaluation nationaux modifiés, ce qu'il faut retenir pour le CAP BEP session 2019, est qu'aucune évaluation n'a lieu en classe de seconde **excepté** si l'élève présente le CAP en tant que **diplôme distinct et non, comme diplôme intermédiaire d'un baccalauréat professionnel****. Pour ces candidats uniquement du CAP en deux ans **le choix**



**des épreuves se fera parmi** les unités de **formation** (séquences d'apprentissage) identifiées dans le projet pédagogique d'EPS et **offertes** au cours de la **1<sup>ère</sup>** et de la **2<sup>ème</sup>** année. Par contre, **pour les autres, uniquement de la 2<sup>ème</sup> année.**

Chaque ensemble certificatif sera composé de **deux épreuves relevant obligatoirement de deux compétences propres différentes de niveau 3.** Une épreuve au moins est issue de la liste nationale des épreuves. La seconde peut être issue de la liste académique. Les nouvelles dispositions offrent d'authentiques espaces d'expression à l'initiative des équipes pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves : **diversité** et **progressivité** de la formation, **temps d'enseignement forcément long** pour garantir des acquis solides, **validation des compétences méthodologiques et sociales dans une activité globale, capitalisation** des notes pour le **CAP BEP en deux ans.**

Pour le **baccalauréat professionnel**, les situations d'évaluation de **niveau 4** pourront être mises en œuvre si et seulement si, **l'APSA a déjà été enseignée lors d'un premier cycle antérieur au lycée** (à minima 10 h de pratique). Le CCF viendra ponctuer chaque Module de Formation (cycle d'apprentissage). **Comme pour tout examen, les dates des contrôles seront définies et précisées par chaque établissement, y compris celles des évaluations différées** pour les élèves en cas de blessure médicalement attestée lors des situations d'évaluation du CCF, ou absent pour un cas de force majeure. Parmi l'ensemble des cycles d'apprentissage offerts aux lycéens dans les classes de première et terminale, identifiés dans le projet pédagogique d'EPS, chaque établissement proposera en terminale le choix **d'ensemble certificatif composé de 3 épreuves relevant obligatoirement de 3 Compétences Propres différentes.** Le candidat pourra donc choisir en classe terminale un « ensemble certificatif », faisant appel au maximum (mais non obligatoire) à une Unité de Formation évaluée en première, les deux autres sont impérativement validées en terminale à partir des Unités de Formation offertes au groupe-classe.

Pour le **baccalauréat général**, vous retrouverez également dans [la circulaire](#) les **modifications** relatives au **contrôle adapté** pour les sportifs de haut niveau ainsi que pour les élèves inscrits dans **l'enseignement facultatif, l'examen ponctuel terminal** et surtout la **renovation de douze référentiels des épreuves organisées en CCF.**

### 3. Dispositifs ressources auprès de l'inspection

#### **Le chargé de mission**

Pour vous accompagner dans cette **quête d'innovation et d'expérimentation qui rendra notre école plus juste**, vous pouvez compter sur les **compétences reconnues**, par le corps d'inspection, des **chargés de mission EPS Anne Le Bouhellec, Eric Reuillard et François DELORME.**

#### **Le programme d'évaluation des personnels enseignants**

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants adossée à la refonte des **Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations** introduit des **rendez-vous de carrière** qui entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. **Ces rendez-vous, conjoint chef d'établissement et inspecteur, reconnaîtront la valeur professionnelle des personnels** afin de leur permettre d'accéder plus rapidement au 7<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> échelon, à la hors classe puis à la classe exceptionnelle. **Parallèlement** aux évaluations qui répondent à un besoin de gestion de la carrière, **l'inspecteur continuera d'apporter un accompagnement aux personnels** par le biais de **visites d'accompagnement** et de **conseils personnalisés.** Les objectifs de l'accompagnement individuel sont de **consolider les compétences professionnelles, remédier aux difficultés que certains personnels peuvent rencontrer** et **valoriser les réussites.** Cet accompagnement professionnel inclut celui des équipes pour **analyser les pratiques et améliorer si nécessaire la qualité des enseignements, faire évoluer les pratiques et envisager des actions de formations de proximité.**

Pour mieux comprendre et se préparer à cette nouvelle manière d'évaluer la professionnalité des enseignants [un guide en ligne](#) est à votre disposition.



7/7

### **Commission académique « Examens » (CAP, BEP, BAC)**

Présidée par le Vice-Recteur, cette commission a pour mission de **valider les protocoles d'évaluation** et notamment les aménagements proposés dans le cadre du **contrôle adapté**. Elle collecte et harmonise les notes du CCF, avant de les transmettre au jury d'examen. La commission est indispensable, pour **corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers**. De plus, elle apporte des informations à l'échelon de l'établissement pour des **régulations souhaitables** et étudie les **inaptitudes**, la **cohérence des menus**, **les écarts de notes entre les filles et les garçons**. Ces observations, retranscrites dans **le rapport de la commission** contribuent à l'évolution de l'EPS en Nouvelle-Calédonie (<http://eps.ac-noumea.nc/spip.php?article449>).

**La commission 2018-2019 se réunira en mars pour valider les protocoles.** En fin d'année, le dispositif de collecte et de validation des notes EPSNET laissera la possibilité aux établissements d'organiser leurs dernières épreuves de CCF et les rattrapages dans la première semaine de novembre 2018 pour permettre à la commission d'harmonisation de se réunir à compter du 19 novembre 2018.

### **Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle**

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra utilement les compléter en consultant régulièrement le **site EPS** : <http://eps.ac-noumea.nc/>. Dans le but de favoriser un échange de pratique, il sera **alimenté de toutes vos expériences pédagogiques de qualités**. Il sera également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, installations, accompagnement éducatif, enseignement d'exploration, sport scolaire, formation, enquête en ligne...)

Enfin, pour permettre une communication efficace, je rappelle **la nécessité pour chaque professeur d'utiliser l'adresse électronique professionnelle** fournie par le vice rectorat pour tous les courriers concernant le PPCR, la gestion de carrière, les services administratifs, les établissements, les communications des chargés de mission et l'inspection pédagogique régionale). Je demande à chacun d'effectuer, selon la modalité la plus adaptée, la consultation régulière de cette boîte mail et je rappelle qu'il est possible d'organiser le transfert automatique des messages vers une messagerie personnelle.

Pour conclure, je vous adresse à tous mes encouragements pour assurer la mise en œuvre d'une **EPS généreuse au service de la réussite de tous** et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, malgré les conditions difficiles, pour proposer un enseignement de qualité aux élèves qui nous sont confiés afin de leur **permettre de mieux apprendre pour mieux réussir**. Durant cette année je reste à l'écoute de l'ensemble des enseignants d'EPS pour qu'ils **osent, inventent, créent, innovent** pour **mener à bien cette réforme** incontournable et **faire de l'école, du collège et du lycée un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées afin de donner à la vie des élèves plus d'imagination**.